Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 147 - décembre 2018

Pourquoi *Altersécurité infos* ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, fort de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit s'appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir des recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

www.altersecurite.org

Éditorial

Prévention des risques professionnels
UN LEVIER DE PERFORMANCE AU SERVICE DES ENTREPRISES

"Intrinsèquement, la prévention porte en elle des facteurs d'amélioration de la performance globale d'une entreprise", affirme Pierre Canetto, ingénieur acousticien et expert à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) dans la livraison de décembre du magazine *Travail & Sécurité* (1).

La prévention contre les aléas

À l'appui de cette conviction, il rappelle bien sûr qu'une prévention réussie permet d'éviter les coûts induits par les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ceux, mutualisés, qui résultent de l'indemnisation des victimes bien sûr, mais aussi ceux *"générés par les retards, la désorganisation, l'absentéisme ou le recours à un sous-traitant"*. De la sorte, il souligne la dimension *"assurantielle"* de la prévention qui, par définition, vise à se prémunir contre les aléas. Cette dimension n'est évidemment pas à négliger, surtout dans les entreprises de petites tailles où l'absence d'un salarié peut suffire à perturber considérablement le fonctionnement quotidien. Mais les effets bénéfiques de la prévention ne s'arrêtent pas à cette évidence. Pour Pierre Canetto, *"la prévention porte en elle des facteurs d'amélioration de la performance globale d'une entreprise"*, indépendamment même des maladies et accidents évités.

Prévention rime avec innovation, motivation et responsabilisation

Ainsi, la prévention est souvent un préalable à l'innovation car *"elle contribue à la recherche de procédés sûrs faisant appel aux technologies les plus récentes, et favorise de la sorte des modes de production plus efficaces qui aboutissent à des produits de meilleure qualité"*. Mieux: cet esprit innovant de la prévention ne porte pas seulement sur les technologies disponibles mais aussi sur la façon dont l'entreprise est organisée: il incite à s'interroger très concrètement sur les habitudes et les routines. *"Envisager la prévention, c'est analyser le travail réel par le biais de réflexions collectives pour aboutir à la résolution des problèmes, ce qui permet la mise en œuvre de solutions organisationnelles adaptées au terrain"*, poursuit Pierre Canetto.
Enfin, il convient d'évoquer aussi les effets bénéfiques sur le management et la gestion des ressources humaines car *"en plaçant l'humain au cœur du travail, la prévention entretient la motivation des salariés ainsi que le développement du savoir et des compétences, qui sont autant d'éléments propices à la bonne santé et au bon développement des entreprises"*.

Le DUER, point de départ d'une prise de conscience

Pour Pierre Canetto, un nombre croissant d'entreprises est désormais conscient des bienfaits de la prévention, mais des freins subsistent *"dans les très petites entreprises, préoccupées par des problématiques économiques de court terme et n'ayant que peu, voire pas du tout, de temps à consacrer à ces questions"*. L'observation est incontestable mais notre expérience nous permet toutefois d'affirmer que cet obstacle peut être surmonté lors de la réalisation du document unique d'évaluation des risques (DUER). En effet, il est fréquent qu'à cette occasion les employeurs de PME et TPE entrevoient combien les actions de prévention peuvent être bénéfiques à leur entreprise. On ne saurait mieux souligner combien le document unique représente, lorsqu'il est réalisé avec soin, le meilleur vecteur de diffusion d'une culture de la prévention… et du progrès continu ! ■

Pour aller plus loin :
"La prévention est un levier de performance", *Travail & Sécurité*, n° 800, décembre 2018, téléchargeable sur : *www.travail-et-securite.fr*

Lu pour vous

Un employé sur cinq présenterait un risque de trouble psychique

Après une enquête portant sur un échantillon représentatif de 3200 actifs français, la Fondation Pierre Deniker pour la recherche et la prévention de la santé mentale, a établi que 20 % d'entre eux présentent une détresse *"orientant vers un trouble mental"*. Ils seraient ainsi plus sujets à des pathologies comme *"la dépression, les troubles anxieux, le trouble obsessionnel compulsif, les troubles bipolaires, la schizophrénie mais aussi les addictions"*. Les résultats ont permis de dresser des profils à risque. Il semblerait ainsi que les femmes (26 %) sont plus exposées que les hommes (19 %). De même que les actifs travaillant plus de 50 heures par semaine (35 % contre 21 %), ceux sans bureau fixe (33 % contre 22 %), les personnes ayant un revenu annuel inférieur à 15.000 euros (30 %), celles passant plus d'une heure et demie dans les transports (28 %) et les actifs aidants de personnes handicapées ou en perte d'autonomie (28 %). Le travail de nuit est aussi un facteur défavorable (29 %). Parallèlement, l'étude a également permis d'identifier des facteurs de résilience : *"travail valorisant, soutien des collègues et de la hiérarchie, bonne communication au travail"* ou encore *"confiance en son avenir professionnel"*.

Pour aller plus loin :
Étude téléchargeable sur www.fondationpierredeniker.org

▶ LA CITATION DU MOIS

❝ Les troubles mentaux sont des pathologies très fréquentes et invalidantes affectant près de 18% de la population. Ils génèrent des coûts directs et indirects pour les individus et la société. Dans le cadre du travail, les troubles mentaux sont responsables de productivité limitée, d'arrêts de travail souvent longs et multiples, ainsi que de situations d'invalidité et de départs à la retraite anticipés. ❞

Raphaël Gaillard, président de la Fondation Pierre Deniker, professeur en psychiatrie au Centre Hospitalier Sainte Anne, novembre 2018.

Les RPS au cœur des enjeux économiques et managériaux

L'Observatoire européen des risques a délivré sa deuxième enquête européenne sur *"la gestion des risques psychosociaux sur les lieux de travail en Europe"*. Passant en revue ce qui fait obstacle et ce qui favorise la gestion de ces risques, ce rapport, commandé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), souligne aussi que l'exposition croissante des travailleurs aux RPS résulte de profondes transformations du monde du travail.

Non, l'explosion des pathologies menaçant la santé psychique des travailleurs n'est pas due à un quelconque effet de mode ni à un emballement médiatique sur ces questions ! Tout sauf imaginaires, elles résultent plutôt des mutations qui ont affecté nos façons de travailler.

Mondialisation, tertiarisation et digitalisation

"Le monde du travail a connu des changements majeurs au cours des dernières décennies en raison de la mondialisation, de la tertiarisation de l'économie et des évolutions technologiques", notent les auteurs. Si la mondialisation entraîne parfois *"l'intensification du travail, la précarité de l'emploi et la réduction de l'autonomie"*, la tertiarisation est jugée responsable d'une hausse du travail émotionnel qui est défini comme *"le processus de gestion et d'expression des sentiments pour répondre aux exigences émotionnelles d'un emploi"*, ainsi que par l'accroissement des risques de violence et de harcèlement.
Quant aux évolutions technologiques, elles peuvent *"générer chez un travailleur une anxiété quant à sa capacité d'utiliser efficacement la technologie ou une frustration si elle ne répond pas à ses besoins"*, ce qui est désigné comme du *"techno-stress"*. Les travailleurs sont par conséquent bien davantage exposés aujourd'hui aux risques psychosociaux qu'ils ne l'étaient hier.

Disparité des politiques de prévention

Or, ces risques sont loin d'être anodins et peuvent *"avoir de graves conséquences sur la santé des travailleurs et leur bien-être"* : détérioration de la santé mentale, dépression, maladies cardiovasculaires et troubles musculo-squelettiques… Il faut donc les prendre au sérieux. Hélas, en la matière, on constate une grande disparité dans les politiques de prévention. Sans surprise, il a été observé que les grandes entreprises avaient plus de facilité à déployer des plans de prévention des risques psychosociaux que les PME, grâce aux fonds qu'elles peuvent mobiliser et au personnel qu'elles sont capables de déployer pour cela. De même, tous les secteurs d'activité ne sont pas tous concernés de la même manière. Certains, qui peuvent être les plus soumis aux risques psychosociaux, sont aussi ceux qui déploient le plus d'effort pour leur prévention comme, par exemple, les secteurs de l'éducation et de la santé.

Faire de la prévention une culture partagée

L'étude souligne que la gestion des RPS est généralement plus aboutie dans les organisations qui s'investissent déjà dans des démarches structurées de prévention des risques. Rien d'étonnant car *"les moteurs de la gestion des risques psychosociaux sont dans une large mesure similaires à ceux de la gestion de la sécurité et de la santé en général"*. Ainsi, dans tous les cas, l'engagement de la direction de l'entreprise en faveur de la sécurité et de la santé au travail (SST) est l'un des premiers gages de réussite.
Preuve que la prévention est désormais envisagée comme une question managériale à part entière, *"le respect des obligations légales"* n'est pas l'unique motivation des employeurs qui citent aussi *"la satisfaction des attentes du personnel"*, *"le maintien ou l'augmentation de la productivité"*, et *"la préservation de la réputation de l'organisation"*. D'ailleurs, selon les auteurs de l'étude, la réussite des actions de prévention des RPS dépend aussi de l'implication des salariés dans les démarches d'évaluation et de gestion des risques. Autant de remarques qui rappellent combien la prévention des risques accomplie doit se hisser au niveau d'une véritable culture. ■

(1) Le rapport *"La gestion des risques psychosociaux sur les lieux de travail en Europe"* est téléchargeable sur le site de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail : *www.osha.europa.eu* .

Les organisations qui souhaitent engager une démarche de gestion des RPS peuvent se rapprocher d'Impact Prévention, structure dédiée à ces questions au sein de Pôle Prévention :
www.impactprevention.fr

Dossier

Bruit au travail : tous concernés !

Selon une récente enquête, réalisée par l'Ifop pour la Journée nationale de l'audition, près de six actifs sur dix affirment souffrir des nuisances sonores au travail. En effet, loin de ne concerner que les usines ou les chantiers de BTP, le bruit provoque aussi des dégâts au sein des bureaux et de commerces. Toutes les entreprises, sans distinction de secteurs, sont concernées, si bien que la prévention des nuisances sonores s'impose comme un moyen efficace d'améliorer la santé des travailleurs et la performance de l'entreprise.

➤ 59 % des actifs gênés par le bruit

"Près de 6 actifs sur 10 déclarent être gênés à cause du bruit et des nuisances sonores sur leur lieu de travail (59 %)", établit une enquête réalisée par l'Ifop auprès d'un échantillon représentatif des actifs français. Sans surprise, cette gêne atteint ses plus hauts niveaux chez les personnes travaillant dans l'industrie (69 %), la construction (67 %). Mais, contrairement à une idée reçue, *"une nette majorité des actifs du secteur des services (54 %) et des administrations (60 %) sont également concernés"*.

➤ Des conséquences néfastes sur la santé physique et psychologique

Les travailleurs s'estimant gênés par le bruit sont parfaitement conscients que celui-ci représente un véritable risque professionnel. Quelque 57 % d'entre eux considèrent qu'il peut provoquer *"l'apparition de troubles auditifs"* tels que *"des bourdonnements d'oreilles, de l'hypersensibilité au bruit, ou des surdités"*. Pour 69 %, il est susceptible de *"perturber l'équilibre général de leur santé"* avec l'apparition de somnolences, de maux de tête et d'anxiété. Enfin, pour 84 %, le bruit et les nuisances sonores ont des répercussions négatives telles que *"la fatigue, la nervosité, l'agressivité ou encore la lassitude"*.

➤ Des effets négatifs sur la performance individuelle et collective

Bien entendu, un bruit excessif a aussi un impact sur le fonctionnement de l'entreprise. 72 % des personnes interrogées considèrent que les nuisances sonores *"ont des effets négatifs sur la qualité de leur travail"*. Rien d'étonnant car *"le bruit occasionne des difficultés de compréhension de la parole"* lors d'échange sur le poste de travail (49 %) ou lors de conversations téléphoniques (48 %), voire lors de réunion de travail (33 %). *"Quand on évolue dans un milieu bruyant, il est plus compliqué de comprendre les autres, de saisir les consignes… Cela demande un effort de concentration, ce qui est épuisant. Et quand on est fatigué, on est irritable, on supporte beaucoup moins ses collègues, ça crée des conflits, les relations entre les salariés et la hiérarchie se détériorent"*, résume Jean-Luc Puel, professeur à l'université de Montpellier et président de la Journée nationale de l'audition.

➤ Les coûts sociaux prohibitifs du bruit

Les dysfonctionnements induits par le bruit ont un coût prohibitif pour la société. Selon le rapport *Coût social des nuisances sonores* réalisé par le Conseil National du Bruit (CNB) et l'ADEME, *"19,2 milliards d'euros seraient perdus par l'exposition au bruit en milieu de travail : 18 milliards dans le secteur tertiaire au titre de la perte de productivité ; 1,2 milliard pour le coût des accidents du travail et de la surdité professionnelle"*. Et encore, comme le précise le site *Santé auditive au travail*, *"cette estimation ne prend pas en compte la perte de productivité dans le secteur de la production industrielle"*

> *"Quand on évolue dans un milieu bruyant, il est plus compliqué de comprendre les autres, de saisir les consignes… Cela demande un effort de concentration, ce qui est épuisant. Et quand on est fatigué, on est irritable, on supporte beaucoup moins ses collègues, ça crée des conflits, les relations entre les salariés et la hiérarchie se détériorent."*

➤ Des actions réelles mais trop focalisées sur le seul respect de la loi

Les entreprises ne restent heureusement pas inactives face à cet enjeu, d'autant que plusieurs articles du Code du travail fixent des seuils d'exposition au bruit des travailleurs et instaurent une valeur limite d'exposition. Ainsi, la plupart des employeurs n'ignorent pas qu'ils doivent agir sur les conditions et l'organisation du travail (choix des équipements, etc.), ainsi que former et informer les salariés sur les risques et leur prévention et de fournir des Protecteurs individuels contre le bruit (PICB) à partir de 80 décibels (dB) d'exposition.

➤ Intégrer la lutte contre le bruit à une démarche de progrès global

Pour les experts de l'association Journée nationale de l'Audition, *"cette législation a toutefois le tort de laisser croire qu'en deçà des seuils réglementaires, le problème n'existe pas"*. Or, comme le démontre l'enquête de l'Ifop, les nuisances sonores ont des effets néfastes sur la santé des individus et la performance des organisations, même lorsqu'elles sont inférieures aux seuils réglementaires… Les initiateurs de la Journée nationale de l'audition recommandent donc d'intégrer la lutte contre le bruit à une démarche globale d'amélioration des conditions de travail, en saisissant notamment *"l'opportunité que représente la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)"*.

Pour aller plus loin :
Les résultats de l'enquête sont consultables sur le site de l'association Journée Nationale de l'Audition : *www.journee-audition.org.*

Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de *Point Org Sécurité* scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

Les transformations du travail dans la fonction publique

La Revue des conditions de travail, n° 8, décembre 2018, 204 p., librement téléchargeable sur www.anact.fr.

"*La fonction publique connaît actuellement des transformations profondes. Elle ne semble plus à l'abri des courants réformateurs qui traversent la vie publique française. Mais comment ces mutations modifient-elles l'organisation du travail et les conditions d'exercices des métiers des agents ?*" Pour répondre à ces questions, la dernière édition de la Revue des conditions de travail a donné la parole à des chercheurs, des syndicalistes, des directeurs d'administration, des sociologues, des experts de la prévention des risques professionnels et des spécialistes de l'accompagnement du changement.

Comme le précise Richard Abadie, directeur général de l'Anact, si antagonistes soient-elles parfois, ces contributions croisées adoptent toutes *"un prisme ras de terre assumé"* : *"Il s'agit de parler du terrain et de ce qui s'y fait concrètement au fil des événements qui ponctuent le cours quotidien de l'activité et du service rendu au public. Il s'agit aussi de montrer les différentes expérimentations mises en œuvre par les agents et leur encadrement pour ajuster les contraintes subies - financières, stratégiques, organisationnelles, etc. - à la nature de* l'activité et au service rendu."

Ce parti pris est incontestablement le bon. À travers les témoignages délivrés, on reçoit en effet la confirmation que les conditions de travail comme l'efficacité des organisations se jouent pour une part essentielle à ce niveau : là où le travail se fait. ■

La ressource du mois :

Les enjeux de l'impression 3D sur la santé et la sécurité au travail

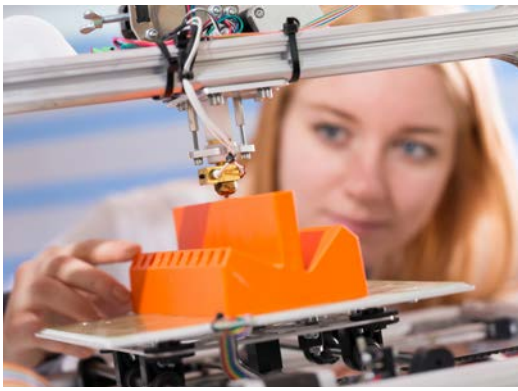

Très à la mode dans le domaine de l'innovation et le secteur de la création, les imprimantes 3D sont en passe de changer de statut : autrefois méthode futuriste utilisée exclusivement par des passionnés d'informatique et des industries de haute technologie, elles deviennent peu à peu un outil grand public adapté aux particuliers et aux petites entreprises intéressées par une production flexible. C'est la raison pour laquelle l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a réalisé une étude visant à évaluer ses effets potentiels sur la santé et la sécurité au travail.

Risques chimiques

Très complète, l'étude examine d'abord les risques physiques induits par cette technologie. Ceux-ci résultent essentiellement des produits chimiques plastiques utilisés pour réaliser les objets : polyamide sous forme liquide ou en poudre, résines époxydes, etc. Selon les experts consultés, ces matériaux nécessitent des précautions particulières, notamment en raison des risques d'émanations toxiques et allergènes qui y sont associés. D'où un appel à *"mettre en place une réglementation et une certification appropriées de ces matériaux synthétiques"*.

Transformation du travail

Mais les auteurs ne s'en sont pas tenus là. Conscients que les imprimantes 3D s'inscrivaient dans la promesse d'une *"nouvelle révolution industrielle"*, ils ont cherché à imaginer ses conséquences sur nos façons de travailler. S'agissant des employeurs, ils soulignent notamment que cette technologie devrait favoriser l'essor de nouvelles générations de travailleurs pour lesquels *"le temps libre et le développement personnel sont plus appréciés que l'argent et la sécurité de l'emploi"*.

Questions en suspend

De façon parallèle, l'étude anticipe un fort essor du nombre de travailleurs indépendants en rappelant les nombreux débats qu'ils suscitent. Autonomie ou assujettissement à une plateforme ? Travail plus créatif ou plus routinier ? Isolement professionnel croissant ou renforcement des liens de coopération ? Nouveaux gisements d'emplois ou précarisation de ceux qui existaient auparavant ? Meilleure gestion du temps ou accélération des cadences ? Impossible de trancher tant la digitalisation du travail dont participe l'impression 3 D n'en est qu'à ses débuts. Mais l'attention est de mise ! ■

Pour aller plus loin :
"Impression 3 D et fabrication additive : quelles conséquences pour la santé et la sécurité au travail", étude librement téléchargeable sur : www.osha.europa.eu.

Altersécurité infos
Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité
11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.evrp.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

La collection complète d'*Altersécurité* :
www.altersecurite.org

Altersécurité infos
Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité
Directeur de publication : Emmanuel Pochet
Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org